



APPEL A CANDIDATURES POUR L'ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL DE L'IUT CLERMONT AUVERGNE

A DESTINATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES DU CONSEIL DE L'IUT CLERMONT AUVERGNE

Le scrutin pour l'élection du/de la Président(e) du conseil de l'IUT Clermont Auvergne par les membres du Conseil de l'IUT est fixé au **vendredi 26 mars 2021**.

En application de l'article 10 des statuts de l'IUT, le/la président(e) du conseil est élu(e) par le conseil de l'IUT Clermont Auvergne, à la majorité absolue de ses membres au premier tour, et à la majorité relative au second tour, par un vote à bulletins secrets, parmi les personnalités extérieures. Le mandat du/de la président(e) est renouvelable.

Modalités de dépôt des candidatures :

Les candidatures doivent être composées des pièces suivantes :

- Un CV
- Une profession de foi
- La copie d'une pièce d'identité

Les candidatures doivent être adressées, par voie électronique à l'adresse suivante :

- responsable-administratif.iut@uca.fr

Les candidatures réceptionnées feront l'objet d'un accusé de réception.

Calendrier :

Date d'ouverture de dépôt des candidatures	15 mars 2021
Date limite de dépôt des candidatures	24 mars 2021
Election au conseil de l'IUT	26 mars 2021

Renseignements :

Madame Catherine Gueneau, directrice administrative : responsable-administratif.iut@uca.fr